

Plan d'action 2007-2008

Association facultaire étudiante de science politique et droit de l'UQAM (AFESPED-UQAM)
Adoptée dans son ensemble le 5 novembre 2007 en Assemblée générale (Propositions 1 à 6).
La proposition 7 a fait l'objet d'une adoption lors de l'Assemblée générale spéciale du 4 octobre 2007.

1- Proposition contre la hausse des frais afférents

Considérant qu'une hausse de frais afférents est une hausse de frais de scolarité cachée et malhonnête ;

Considérant que cette hausse ne s'inscrit pas dans une perspective de gratuité scolaire ;

Considérant que toute hausse est nuisible à l'accessibilité aux études ;

Considérant que cette hausse est due à la piètre gestion de l'Administration de l'UQAM ;

Considérant que cette hausse s'effectue suite aux pressions du MELS et du réseau UQ ;

Considérant que les associations facultaires, dont l'AFESPED, n'ont pas été consultées sur cette hausse ;

L'AFESPED-UQAM **DÉNONCE** :

- Toute forme de frais afférents.
- Les pressions faites par le gouvernement en place ainsi que le réseau UQ sur l'Administration de l'UQAM.
- La mauvaise gestion du Conseil d'administration (CA) de l'UQAM.
- Le manque de transparence du CA.
- L'absence de consultation du CA envers les associations facultaires, seules instances représentant démocratiquement les étudiants-es.

L'AFESPED-UQAM **EXIGE** :

- Une loi nationale empêchant les institutions scolaires d'imposer des frais afférents.
- Un recul sur la hausse des frais afférents.
- Une plus grande transparence du CA.
- De meilleurs et de plus nombreux services aux étudiants-es.

L'AFESPED-UQAM **S'ENGAGE À** :

- Informer ses membres sur les multiples enjeux de la hausse de frais afférents.
- Faire des actions ponctuelles à l'UQAM et à l'extérieur de ses murs pour dénoncer cette hausse.

2- Proposition contre tout plan de redressement qui nuirait à la mission de l'UQAM

Considérant l'adoption du plan de redressement par le gouvernement du Québec ;

Considérant l'importance de la diversité académique à l'UQAM et que celle-ci ne doit pas être compromise par l'impératif de la rentabilité des cours et des programmes ;

Considérant la position contre toute forme de frais afférents à l'UQAM, adoptée par l'AFESPED ;

Considérant le support de l'AFESPED aux différents syndicats présents à l'UQAM dans leur lutte pour de meilleures conditions de travail ;

L'AFESPED-UQAM **S'OPPOSE** :

- À l'augmentation des frais d'admission.
- À la hausse de frais reliés à Repro-UQAM, au Bureauphile, au stationnement à vélo et aux services alimentaires de l'UQAM.
- À la hausse des loyers aux résidences étudiantes.
- À la vente des résidences étudiantes au secteur privé.
- À la vente du Centre Pierre-Péladeau.
- À la mise en place d'une politique de frais d'analyse et de frais d'utilisateur pour la location d'équipement scientifique.
- Au report de l'embauche de professeurs-es, vu leur manque déjà grandissant à l'UQAM.
- À l'ajout d'une 4^e plage horaire d'enseignement.

- À toute modification de cours, annulation de cours, fermeture et fusion d'unité académique et à toute fermeture de programme.

L'AFESPED-UQAM EXIGE :

- Le maintien de la règle de 50 dans le calcul des charges et des allocations spéciales.
- Le maintien de la règle de dédoublement des charges pour un groupe à 120 et plus à son utilisation actuelle.
- Le respect de la mission académique et sociale de l'UQAM.
- Le retrait rétroactif des mesures du plan de redressement.

3- Proposition sur le transport en commun (poursuite judiciaire, tarif étudiant unique)

Considérant les démarches entreprises depuis la session d'automne 2006 dans l'optique de mettre en œuvre une poursuite contre la STM ;

Considérant la nomination par l'exécutif de Jonathan Leblanc et Josiane Lavoie en tant qu'étudiants-es en droit chargé de développer le projet avec un-e membre de l'exécutif comme responsable ;

Considérant l'appui et la participation d'Hugo Cyr, professeur en droit ;

L'AFESPED-UQAM SE POSITIONNE :

- En faveur de la mise en place d'un tarif étudiant unique et ne faisant aucune discrimination en vertu de l'âge.

L'AFESPED-UQAM S'ENGAGE À :

- Faire la promotion du projet auprès de ses membres, les invitant à y participer.
- Fournir l'aide monétaire nécessaire à la mise en place du dossier.
- Promouvoir la poursuite judiciaire auprès des autres associations étudiantes universitaires, en particulier celles autres facultés de droit.
- Obtenir un appui moral et financier auprès des autres associations étudiantes.

4- Proposition sur le transport en commun (Agence métropolitaine de transport (AMT))

Considérant l'importance de l'utilisation du transport en commun dans la réduction des gaz à effets de serre (GES) ;

Considérant l'augmentation des populations dans les banlieues de la couronne de Montréal ;

Considérant le nombre important d'étudiants-es provenant de ces banlieues et qui étudient sur l'île de Montréal ;

L'AFESPED-UQAM EXIGE :

- De l'Agence métropolitaine de transport (AMT) l'instauration d'un tarif étudiant unique, ne faisant aucune discrimination en vertu de l'âge et du lieu de résidence.

5- Proposition sur le transport en commun (Perspective sur le transport en commun à Montréal, recherche)

Considérant le manque de données sur la situation du transport en commun à Montréal et sur ses usagers, usagères ;

Considérant l'importance de la question environnementale auprès des membres de l'AFESPED ;

Considérant la volonté de l'AFESPED d'offrir des pistes de solution écologiquement, socialement et économiquement viable sur le transport en commun ;

Considérant la disponibilité d'une subvention facultaire de recherche d'une valeur maximale de 200.00\$ aux Services à la vie étudiante (SVE) ;

L'AFESPED-UQAM **PROPOSE** :

- D'embaucher un-e agent-e de recherche chargé-e d'établir un rapport détaillé sur la situation économique et sociale des usagers, usagères du transport en commun dans la métropole.
- De définir, à l'aide du rapport, une panoplie de solutions viables pour l'ensemble de ses membres.
- D'appuyer d'autres groupes sociaux qui veulent rendre le transport en commun plus accessible.

6- Proposition sur les locaux associatifs

Considérant l'expulsion sans consultation de l'AFESH et de l'AFESPED du local A-2480 par l'Administration de l'UQAM ;

Considérant les mesures actuelles de restrictions de l'accès aux locaux ;

L'AFESPED-UQAM **SE POSITIONNE À L'EFFET** :

- D'étudier en collaboration avec l'AFESH toutes les différentes possibilités menant à la reprise du local ainsi que les possibilités de relocalisation de l'Association des étudiants-es handicapés-es dans un lieu approprié à leurs besoins.
- Que l'Administration de l'UQAM respecte le droit des associations étudiantes de réserver des locaux pour y tenir des activités associatives.

L'AFESPED-UQAM **EXIGE** :

- À l'Administration de l'UQAM la rétrocession du local A-2480 qui est un des locaux nécessaires à la pleine réalisation de l'ensemble de ses activités associatives.
- Que l'Administration de l'UQAM reconnaisse le droit d'accès aux locaux en tout temps, en particulier les locaux associatifs et syndicaux.

7- Proposition sur la gratuité scolaire (adoptée le 4 octobre 2007)

Considérant que l'éducation est un bien commun ;

Considérant que les frais de scolarité mettent en péril l'accessibilité et la qualité des études postsecondaires ;

Considérant que la mission éducative n'a pas pour premier objectif de produire des salariés-es, mais plutôt d'enseigner et d'encourager la conscience citoyenne ;

Considérant que le boulet de l'endettement étudiant ne cesse de s'alourdir ;

Considérant que l'éducation postsecondaire subit une crise du financement public ;

Considérant la présence accrue du secteur privé et de la logique de rentabilité dans le système d'éducation ;

L'AFESPED-UQAM **DÉNONCE** :

- La hausse des frais de scolarité.
- Toute tentative visant à arrimer l'éducation au système économique actuel.

L'AFESPED-UQAM **S'ENGAGE À** :

- Informer ses membres sur les multiples enjeux de la hausse des frais de scolarité.
- Mettre de l'avant la gratuité scolaire.
- Mettre de l'avant l'amélioration des ressources et services en éducation postsecondaire dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé.
- Tenir une assemblée générale de grève le 11 octobre à 12h30 et qu'une levée de cours soit effective pour la tenue de l'assemblée en après-midi.